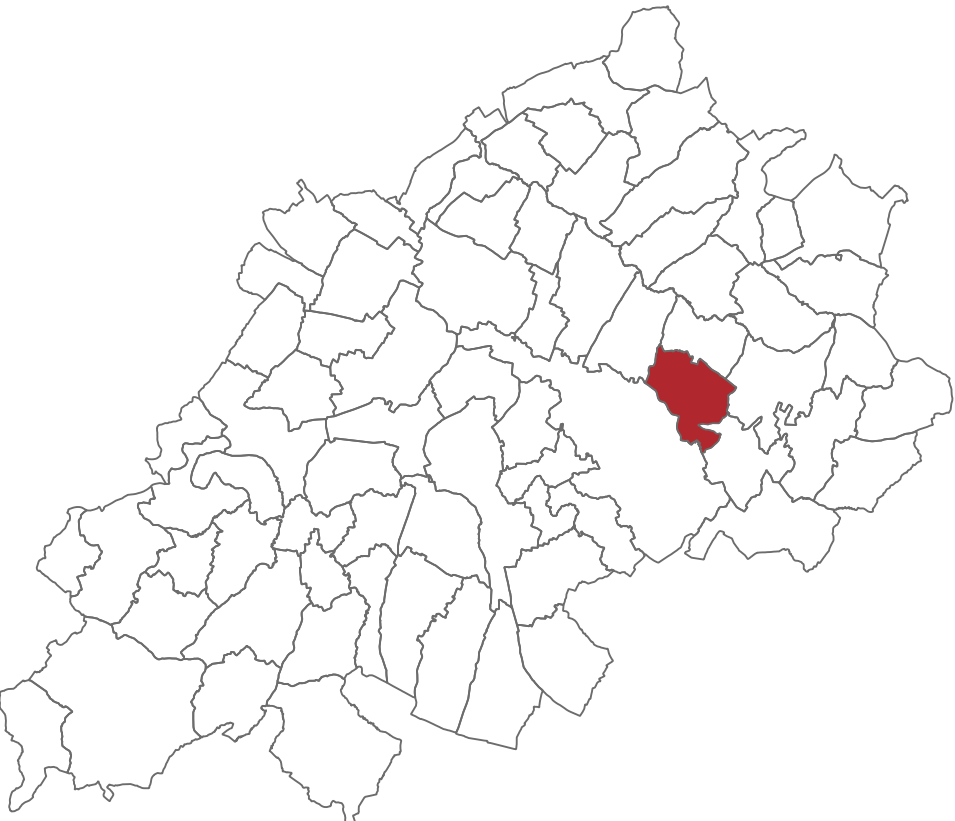


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Gouffern en Auge
Le Bourg-Saint-Léonard



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
 - ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
 - ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Linéaire commercial strict

- ▨ Patrimoine paysager à protéger
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Emplacement réservé

- ZONAGE**
- UAa : Centre-ville d'Argentan
 - UAb : Centre bourg dense à dominante d'habitat
 - UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
 - UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
 - UH : Secteur de hameau ou de petit village
 - UJ : Secteur urbain de jardin
 - UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
 - UZ : Zone d'activité économique
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - A : Zone agricole

0 500 m